RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01259
Numéro SIREN : 513 340 984
Nom ou dénomination : ABAK SAS

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2021 sous le numéro de dépôt B2021/032488

NOTE DE L'EXPERT-COMPTABLE

Le présent compte-rendu résulte de la mission d'assistance à la présentation des comptes annuels qui nous a été confiée par l'entreprise : ABAK SAS .

Cette mission n'a pas pour objet une certification au sens des normes d'audit généralement admises.

Les comptes annuels de l'entreprise ABAK SAS couvrant la période du 1 janvier 2020 au 31 décembre 2020, soit 12 mois, et figurant ci-après, sont caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan :	969 953€
Total des produits :	200 931€
Total des charges :	181 353€

Nous déclarons que les comptes annuels ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'entreprise, que la prévention et la détection des fraudes, erreurs et détournements demeurent du ressort et de la responsabilité de la direction, et que nous n'avons participé ni à l'inventaire des immobilisations corporelles et des stocks, ni à l'évaluation du contrôle interne.

Fait à VILLEURBANNE le 20 avril 2021

Certifié conforme

BILAN

ABAK SAS : 31 décembre 2020

ACTIF	VALEURS BRUTES	AMORT- et PROVISIONS	VALEURS NETTES	*EXERCICE N-1*
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				7 651
Immobilisations financières	579 000		579 000	579 000
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**579 000**		**579 000**	***586 651***
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements, en cours				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commande				
Créances				
Clients et comptes rattachés	87 502		87 502	*9 358*
Autres créances	194 936		194 936	*165 713*
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	108 021		108 021	*130 945*
Charges constatées d'avance	494		494	*472*
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	**390 953**		**390 953**	***306 488***
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	**969 953**		**969 953**	***893 139***

PASSIF		EXERCICE N	*EXERCICE N-1*
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel		288 010	288 010
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale		28 801	28 801
Réserve réglementée (dont réserve spéciale des plus values à long terme)			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres d'art originales)		465 868	454 257
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		19 577,94	11 611
Provisions réglementées			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)		**802 257**	***782 679***
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)			
DETTES			
Emprunts et dettes assimilées		27	27
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés		4 846	4 603
Autres dettes (dont comptes courants d'associés)	10 732	162 823	105 830
Produits constatés d'avance			
TOTAL DES DETTES et PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (III)		**167 696**	***110 460***
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		**969 953,17**	***893 139***

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

ABAK SAS: Période du 1 janvier 2020 au 31 décembre 2020

Rubriques	*Exercice N*	*Exercice N-1*	Ecart N/N-1	
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	177 207	*269 120*	-91 913	-34%
Chiffres d'affaires nets	177 207	***269 120***	**-91 913**	-34%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation				
Autres produits	7 508		7 508	
PRODUITS D'EXPLOITATION	184 715	***269 120***	**-84 405**	-31%
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3)	16 443	*61 108*	-44 664	-73%
Impôts, taxes et versements assimilés	3 315	*2 802*	513	18%
Rémunérations du personnel	115 814	*131 596*	-15 782	-12%
Charges sociales	33 054	*50 041*	-16 987	-34%
Dotations aux amortissements	7 651	*10 759*	-3 108	-29%
Dotations aux provisions				
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION	**176 276**	*256 305*	**-80 028**	**-31%**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**8 438**	***12 815***	***-4 377***	-34%
Produits financiers	3 212	*3 275*	-63	-2%
Produits exceptionnels	13 004		13 004	
Charges financières	571	*1 014*	-443	-44%
Charges exceptionnelles		*3*	-3	-100%
Impôts sur les bénéfices	4 506	*3 463*	1 043	30%
2 - RÉSULTAT COMPTABLE	**19 577,94**	***11 611***	***7 967***	**69%**

ANNEXE

	INFORMATIONS Produites (X) Non produites (N / P) Non applicables (N /A)
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	X
ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	X
ETAT DES AMORTISSEMENTS	X
ETAT DES PROVISIONS	N/A
ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	X
ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	X
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	X
NOTES SUR LE BILAN PASSIF	X
AUTRES INFORMATIONS	X
ETAT DES CREDITS-BAILS	N/A

RÈGLES ET MÉTHODES

PRÉAMBULE

La présente annexe est établie pour les entreprises n'excédant pas deux des trois critères suivants :

Total du chiffre d'affaires	€ 12 000 000
Total du bilan	€ 6 000 000
Effectif moyen	50

RÈGLES GÉNÉRALES D'ÉVALUATION

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les options retenues pour l'arrêté des comptes sont la comptabilisation en charges dès lors que le règlement CRC 2004-06 le permet. Les règles relatives aux composants de deuxième catégorie ainsi que les provisions pour grosses révisions ne sont pas arrêtées, l'entité n'étant pas concernée.

Le cas échéant, les circontances qui empêchent de comparer, d'un exercice à l'autre, certains postes du bilan et du compte de résultat, et les moyens qui permettent d'en assurer la comparaison sont indiqués à la rubrique "Faits caractéristiques".

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Néant.

AMORTISSEMENTS

Néant.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS ET EN-COURS

Néant.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Néant.

FAITS CARACTÉRISTIQUES

Néant.

ABAK SAS
Société par actions simplifiée au capital de 288 010 euros
Siège social : 15 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, 69330 MEYZIEU
RCS LYON 513 340 984

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 19.577,94 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 19.577,94 euros
En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 485.445,94 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 Juin 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Michel ESCOFFIER

sofial RHÔNE-ALPES
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE LYON

ABAK

Société par actions simplifiée
au capital de 288 010 €uros

15, Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
69 330 MEYZIEU

513 340 984 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société par actions simplifiée ABAK

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABAK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport (9 pages).

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux dettes et créances échues n'apparaissent pas dans les documents mis à votre disposition.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Craponne, le 14 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes,

SOFIAL Rhône Alpes

SOFIAL RHÔNE-ALPES SAS
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon
RCS LYON B 424 233 484 00015
147 bis, Avenue Pierre Dumont
69290 CRAPONNE - Tél. 04 78 57 18 89
François RECCHIA

Commissaire aux comptes,
Mandataire social

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise ABAK SAS — Néant * ☐

Adresse de l'entreprise 15 Avenue Maréchal De Lattre De Tassigny 69330 MEYZIEU

SIRET 5 1 3 3 4 0 9 8 4 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122020 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122019 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* 010		012		
		Autres* 014		016		
	Immobilisations corporelles*	028		030		7 651
	Immobilisations financières* (1)	040	579 000	042	579 000	579 000
	Total I (5)	044	579 000	048	579 000	586 651
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
	STOCKS Marchandises*	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) Clients et comptes rattachés*	068	87 502	070	87 502	9 358
	Créances (2) Autres* (3)	072	194 936	074	194 936	165 713
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	108 021	086	108 021	130 945
	Charges constatées d'avance*	092	494	094	494	472
	Total II	096	390 953	098	390 953	306 488
	Total général (I + II)	110	969 953	112	969 953	893 139

CERTIFIE CONFORME

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	288 010	288 010
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	28 801	28 801
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	465 868	454 257
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	19 578	11 611
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	802 257	782 679
Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	27	27
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	4 846	4 603
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :... 169 10 732)	172	162 823	105 830
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	167 696	110 460
	Total général (I + II + III)	180	969 953	893 139

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	13 000

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABAK SAS

Néant * ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

				Exercice N clos le 31122020 (1)	Exercice N-1 clos le 31122019 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export et livraisons intracommunautaires 209	210		
	Production vendue — biens	215	214		
	Production vendue — services*	217	218	177 207	269 120
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée*		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230	7 508	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	184 715	269 120
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises)*		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)		242	16 443	61 108
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE* 243 1 064)		244	3 315	2 802
	Rémunérations du personnel*		250	115 814	131 596
	Charges sociales		252	33 054	50 041
	Dotations aux amortissements*		254	7 651	10 759
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259		262		
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260				
	Total des charges d'exploitation (II)		264	176 276	256 305
	I — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	8 438	12 815
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	3 212	3 275
	Produits exceptionnels (IV)		290	13 004	
	Charges financières (V)		294	571	1 014
	Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347		300		3
	Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348				
	Impôts sur les bénéfices* (VII)		306	4 506	3 463
	2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)		310	19 578	11 611

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312: 19 578 — 314:

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318	5 048	
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	5 417	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 — écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option — Part de loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989						
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138		Bassins urbains à dynamiser BUD (art. 44 sexdecies)	992			
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Créance report en arrière du déficit	346		350	
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990			
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	30 043	354
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)		356		
Déficits — Déficits antérieurs reportables :*	dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	30 043	372

CERTIFIE CONFORME

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 (Notice BIC RS).

RÈGLES ET MÉTHODES

PRÉAMBULE

La présente annexe est établie pour les entreprises n'excédant pas deux des trois critères suivants :

Total du chiffre d'affaires	€ 12 000 000
Total du bilan	€ 6 000 000
Effectif moyen	50

RÈGLES GÉNÉRALES D'ÉVALUATION

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CERTIFIE CONFORME

Les options retenues pour l'arrêté des comptes sont la comptabilisation en charges dès lors que le règlement CRC 2004-06 le permet. Les règles relatives aux composants de deuxième catégorie ainsi que les provisions pour grosses révisions ne sont pas arrêtées, l'entité n'étant pas concernée.

Le cas échéant, les circontances qui empêchent de comparer, d'un exercice à l'autre, certains postes du bilan et du compte de résultat, et les moyens qui permettent d'en assurer la comparaison sont indiqués à la rubrique "Faits caractéristiques".

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Néant.

AMORTISSEMENTS

Néant.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS ET EN-COURS

Néant.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Néant.

FAITS CARACTÉRISTIQUES

Néant.

CERTIFIE CONFORME

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

ABAK SAS 1 janvier 2020 au 31 décembre 2020

	Montant au début	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	53 794		53 794	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	579 000			579 000
TOTAL GÉNÉRAL	632 794		53 794	579 000

CERTIFIE CONFORME

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ABAK SAS 1 janvier 2020 au 31 décembre 2020

	Montant au début	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	46 143	7 651	53 794	
TOTAL GÉNÉRAL	46 143	7 651	53 794	

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

ABAK SAS 1 janvier 2020 au 31 décembre 2020

NATURE DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ			
ACTIF CIRCULANT	**282 932**	**282 932**	
TOTAL GÉNÉRAL	**282 932**	**282 932**	

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ABAK SAS 1 janvier 2020 au 31 décembre 2020

CERTIFIÉ CONFORME

NATURE DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus 1 an & moins 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts & dettes établissements de crédits	27	27		
Emprunts & dettes financières divers	10 732	10 732		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	4 846	4 846		
Dettes fiscales et sociales	38 340	38 340		
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés				
Autres dettes	113 751	113 751		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	**167 696**	**167 696**		

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Charges d'exploitation	494 €
Charges financières	
Charges exceptionnelles	

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	1 179 €

CERTIFIE CONFORME

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	27 €
Emprunts et dettes financières divers	335 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 846 €
Dettes fiscales et sociales	3 613 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	113 751 €

CERTIFIE CONFORME

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social est d'un montant de 288 010 €

Mouvements concernant les titres	Nombre	Valeur unitaire
Situation en début d'exercice	28 801	10,00 €
Emission		
Annulation ou remboursement		
Situation en fin d'exercice	28 801	288 010,00 €

AUTRES INFORMATIONS

ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

	Entreprises liées
Participations	579 000 €
Créances clients et comptes rattachés	87 502 €
Autres créances	161 498 €
Autres dettes	113 751 €

CERTIFIE CONFORME

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

		% de détention	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice clos
Filiales (plus de 50% du capital détenu)				
	ADIP SRL	96,80%	558 298	-48 157

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés :

Engagements de pensions & retraites néant

Les engagements de fin de carrière ne sont déterminés que pour les personnels salariés.